

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2006022

Signataire : LG

OBJET :Subvention auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'action "Point d'accueil et d'écoute Mosaïque" et signature de la convention correspondante

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène, notamment à travers l'activité de son service communal d'hygiène et de santé, des actions de lutte contre le mal-être des adolescents et les conduites à risques,

Considérant que le SCHS gère depuis plusieurs années la structure « Point d'accueil et d'écoute Mosaïque » visant l'expression et l'écoute des jeunes souffrant de difficultés diverses,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le dispositif en 2006,

Considérant que cette année l'Etat subventionne l'action à hauteur de 35.000 euros,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action « Point Accueil et Ecoute Mosaïque » en 2006 et à signer la convention correspondante.

Le Maire